

Dénomination :	V. AND. L
n° de gestion :	2004B00212
n° d'identification :	478 831 738
n° de dépôt :	A2012/000094
Date du dépôt :	23/01/2012
Pièce :	procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 04/01/2012

V. AND. L
Société par actions simplifiée
au capital de 37 000 euros
Siège social : 4 Rue Alexandre Dumas
02600 VILLERS COTTERETS
478 831 738 RCS SOISSONS

--

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIREMENT, DU 4 Janvier 2012

L'an deux Mil douze et le 4 Janvier, à dix huit heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale à Villers-Cotterêts sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Mr Vincent Lepercq préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Mr J.B. Pierquin, représentant la société ACR-ADC Cabinet PIERQUIN, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 370 actions, sur les 370 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- Nomination de Mme Laure Lepercq, actionnaire, en tant que directeur général ;
- Fixation des pouvoirs du nouveau directeur général ;
- Fixation de la rémunération du nouveau directeur général ;
- Modification de la rémunération du président ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

K

PREMIERE RESOLUTION
Les actionnaires de la société donne leur consentement à la nomination de Mme Laure Lepercq, née Goujard, aux fonctions de directeur général, et ce, sans limitation de durée.

L'article 30 des statuts (« Nomination des dirigeants ») a été modifié en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION
Les actionnaires de la société décide de modifier les pouvoirs du directeur général, en lui accordant les mêmes pouvoirs que le président, et en particulier, en lui accordant le droit de représenter la société à l'égard des tiers.

L'article 17 des statuts (« Direction de la société ») a été modifié en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

TROISIEME RESOLUTION
Les actionnaires de la société donne leur consentement à l'attribution d'une rémunération au nouveau directeur général, pour un montant de 1 900 € brut par mois, et ce, à partir du 1er Janvier 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ; Mme Laure Lepercq n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION
Les actionnaires de la société donne leur consentement à la diminution de la rémunération président, Mr Vincent Lepercq, pour un montant de 1 900 € brut par mois, et ce, à partir du 1er Janvier 2012.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité ; Mr Vincent Lepercq n'ayant pas pris part au vote.

CINQUIEME RESOLUTION
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 19 H.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, une feuille de présence ayant été émargée lors de l'entrée en séance.

Le Président

